

Janvier 2012



## Premiers éléments pour un portrait agricole de la Bresse bourguignonne

*Le territoire d'études de la Bresse bourguignonne se situe à l'est du département de la Saône-et-Loire. Il correspond au périmètre du Pays de la Bresse Bourguignonne. L'aire d'étude regroupe ainsi 88 communes. Elle couvre une superficie de 143 020 ha (16,7% du département) et compte 64 000 habitants<sup>1</sup>.*

*Les données sources sont issues du fichier des déclarants PAC 2010 en Saône-et-Loire, avec les biais que cela implique (sous-évaluation de la représentativité de certaines productions spécialisées).*

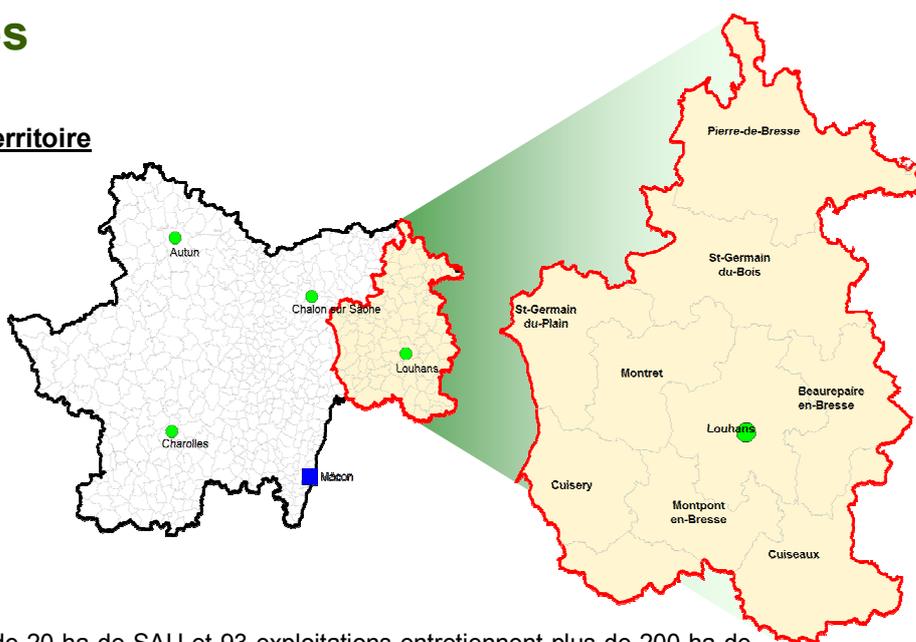
*La présente publication constitue une première version d'un document qui sera enrichi par les apports du recensement général agricole 2010. Les premières données communales disponibles du RGA 2010 ont été exploitées dans cette étude.*

## 1- Données générales

### 17% des exploitations sur 17% du territoire

En 2010, 980 déclarants PAC disposent du siège de leur exploitation au sein du territoire d'études, ce qui représente 17,2% du total des déclarants du département (5 695).

La SAU<sup>2</sup> moyenne de l'ensemble des exploitations du territoire de la Bresse bourguignonne est inférieure à la moyenne départementale (84 ha contre 90). Mais les exploitations professionnelles<sup>3</sup> sont plus grandes en Bresse bourguignonne (113 ha contre 107 ha pour la Saône-et-Loire).



695 exploitations mettent en valeur plus de 20 ha de SAU et 93 exploitations entretiennent plus de 200 ha de SAU. Les exploitations secondaires sont plus représentées en Bresse qu'à l'échelle départementale ; elles représentent 27,5% des exploitations contre seulement 17,9% pour toute la Saône-et-Loire.

1) INSEE - population municipale 2008.

2) SAU : Surface Agricole Utilisée

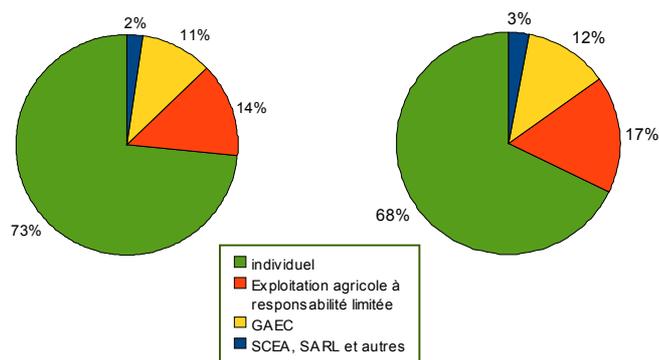
3) exploitations professionnelles et secondaires : voir la définition en page 4

## 2 - Moins de formes sociétaires que dans l'échantillon départemental

73% des déclarants PAC de la Bresse bourguignonne exploitent en nom propre, pourcentage significativement supérieur à la situation départementale (68%). L'importance du nombre d'exploitations secondaires dans le territoire d'études contribue à expliquer cette situation ; si l'on ne s'intéresse qu'aux exploitations professionnelles, le pourcentage de déclarants en nom propre tombe à 64,3%. Et parmi les 269 exploitations secondaires seulement 6 ont un statut de société.

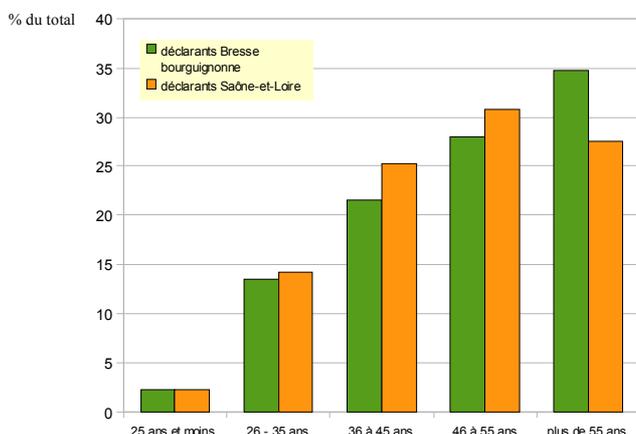
Au total, on dénombre en Bresse bourguignonne :

- 720 exploitations individuelles,
- 134 EARL,
- 104 GAEC,
- 22 autres formes sociétaires.



▲ Fig. 1 : Statut juridique des exploitations de la Bresse bourguignonne (à gauche) et de Saône-et-Loire (à droite) ensemble des exploitations

## 3 - La question prégnante de la reprise des exploitations



L'âge moyen<sup>1</sup> des déclarants PAC de la Bresse bourguignonne est de 49 ans et 10 mois<sup>2</sup>. Il est supérieur à l'âge moyen de l'ensemble des déclarants PAC de Saône-et-Loire (48 ans et 2 mois).

35% des exploitants du territoire d'études sont âgés de plus de 55 ans, alors qu'au niveau départemental cette classe ne représente que 27,5% des chefs d'exploitations. En Bresse bourguignonne, la question de la reprise des exploitations est donc primordiale à court terme.

En ne prenant en compte que les exploitations principales, la classe des plus de 55 ans ne représente « plus » que 23,8% des déclarants PAC 2010.

◀ Fig. 2 : répartition des déclarants PAC 2010 de la Bresse bourguignonne par classe d'âge

## 4 - Une diminution très forte du nombre d'exploitations et une importante perte de SAU entre 2000 et 2010

**Ce paragraphe exploite les premiers résultats connus du RGA 2010<sup>3</sup>.**

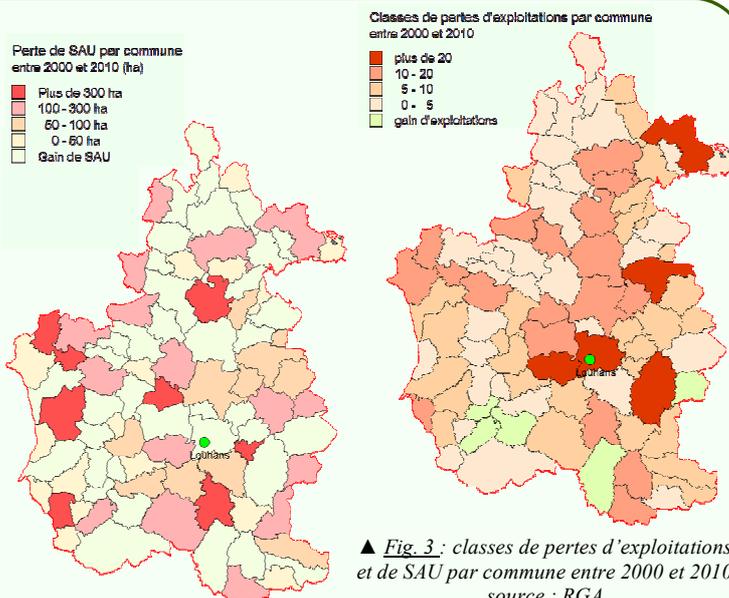
Le territoire compte 1 232 exploitations en 2010. Depuis 2000, 582 exploitations ont disparu (-32% alors que la perte départementale est de 28%).

La SAU des exploitations couvre 79 700 ha en 2010. Elle recule de 3,2% en 10 ans (-2 620 ha), alors qu'à l'échelle de la Saône-et-Loire elle n'a régressé que de 1,4%.

Le Louhannais concentre une importante partie des exploitations disparues (Sormay : -31 exploitations, Frangy-en-Bresse : -23, Louhans : -21, Sagy : -20). La commune de Jouvençon a quant à elle gagné 3 exploitations entre 2000 et 2010.

Le pourcentage de perte d'exploitations est très élevé dans certaines communes (-78% à Serrigny-en-Bresse, -72% au Tartre).

Les plus importantes pertes de SAU ont affecté Cuisery (-850 ha), Saint-Christophe-en-Bresse (-540 ha) et Juif (-440 ha). A côté, certaines communes ont gagné des surfaces agricoles (Branges : +320 ha, Savigny-en-Revermont + 350 ha).



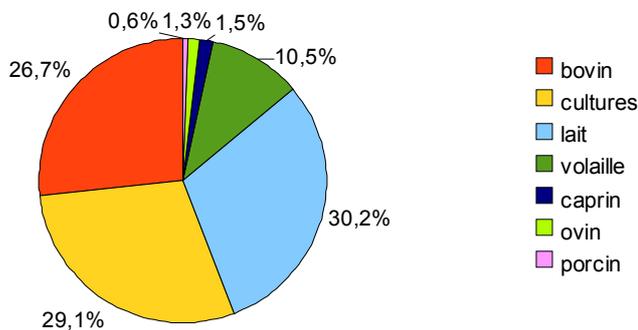
▲ Fig. 3 : classes de pertes d'exploitations et de SAU par commune entre 2000 et 2010 source : RGA

1) âge du plus jeune exploitant en cas de forme sociétaire

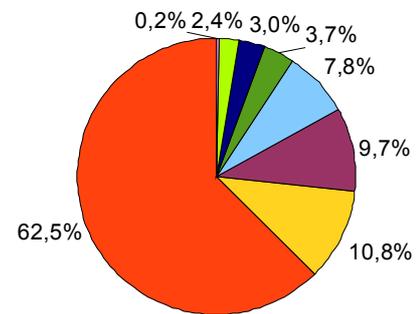
2) âge au 01/11/2011

3) les données du RGA 2010 concernant la SAU ne sont pas connues pour les communes de l'Abergement de Cuisery et Ratelle (application du secret statistique)

## 5 - La répartition typologique des exploitations est très différente de l'échantillon départemental



▲ Fig. 4 : Typologie dominante des déclarants PAC 2010 de Bresse bourguignonne  
Méthodologie DDT 71 - avec CER 71



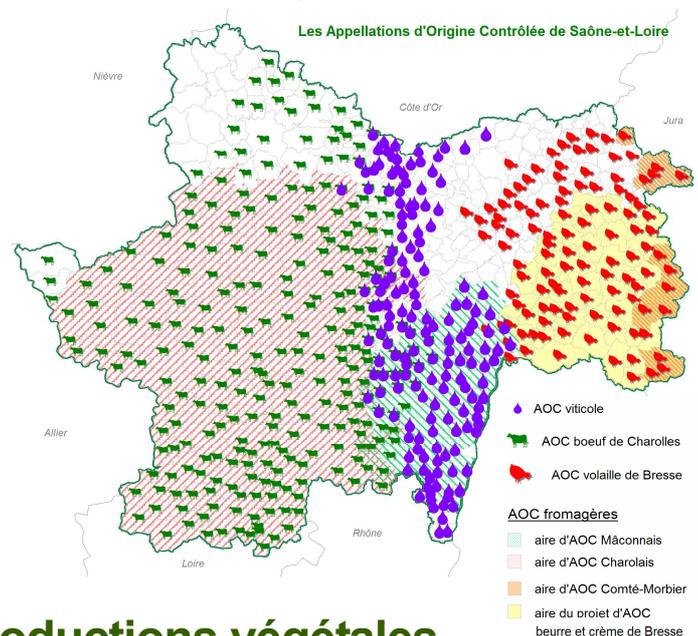
▲ Fig. 5 : Typologie dominante des déclarants PAC 2010 de Saône-et-Loire  
Méthodologie DDT 71 - avec CER 71

L'étude de la typologie dominante des exploitations du territoire de la Bresse bourguignonne révèle une distribution très différente de la situation départementale. A l'échelle de la Saône-et-Loire, les ateliers bovins allaitants constituent l'orientation majoritaire (près de 2/3 des ateliers), devant les céréales et la viticulture. En Bresse bourguignonne, ce sont les ateliers laitiers qui occupent la première place (30% des exploitations), juste devant les grandes cultures (29%) et, seulement en troisième position, les ateliers allaitants.

On note également qu'avec plus de 10% des exploitations, l'orientation volailles est très représentée en Bresse bourguignonne (trois fois plus qu'au plan départemental).

Cette distribution trouve un élément d'explication dans la présence sur le territoire des aires d'AOC suivantes (cf. carte ci-contre) :

- volaille de Bresse,
- Morbier et Comté à l'extrême est du département,
- projet d'AOC beurre et crème de Bresse (déjà validé par l'INAO).

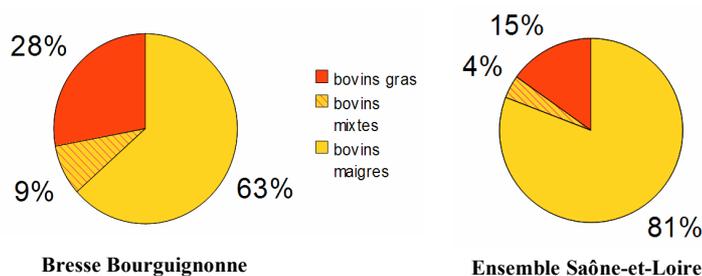


## 6 - Étude des cheptels et des productions végétales

### 54% des vaches laitières de Saône-et-Loire, 36% des volailles et près de 50% des porcs charcutiers

Les exploitants de la Bresse bourguignonne mettent collectivement en valeur une SAU de 80 500 ha (16% du total départemental). Ils entretiennent 42 500 ha de grandes cultures<sup>1</sup>, travaillent 52 600 ha de terres labourables et disposent d'une STH<sup>2</sup> de 27 200 ha (soit 34% de la SAU alors que ce taux représente, par exemple, presque 77% de la SAU sur le territoire Charolais-Brionnais). La STH du territoire correspond à seulement 8,7% de la STH départementale. 465 exploitations (48% du total) cultivent plus de 20 ha de céréales.

Les éleveurs de Bresse bourguignonne détiennent ensemble 62 100 bovins (9,9% du troupeau départemental), dont 14 400 vaches allaitantes (soit seulement 5,6% du cheptel de Saône-et-Loire) et 13 400 vaches laitières (54,4% du total départemental).



▲ Fig. 6 : Typologie détaillée des exploitations professionnelles à dominante « bovins allaitants »

La capacité d'hébergement de volailles, avec près de 1 015 000 places, représente 35,7 % du total départemental.

Le nombre de porcs charcutiers produits sur le territoire oscille entre 45 et 50% de la production totale du département, dont le cheptel s'élève à 33 000 têtes<sup>3</sup>.

Les 190 exploitations professionnelles à dominante « bovins allaitants » élèvent majoritairement des bovins maigres, mais la proportion d'exploitations en bovins gras et mixtes est deux fois plus élevée que la moyenne départementale.

1) grandes cultures : céréales + oléagineux + protéagineux

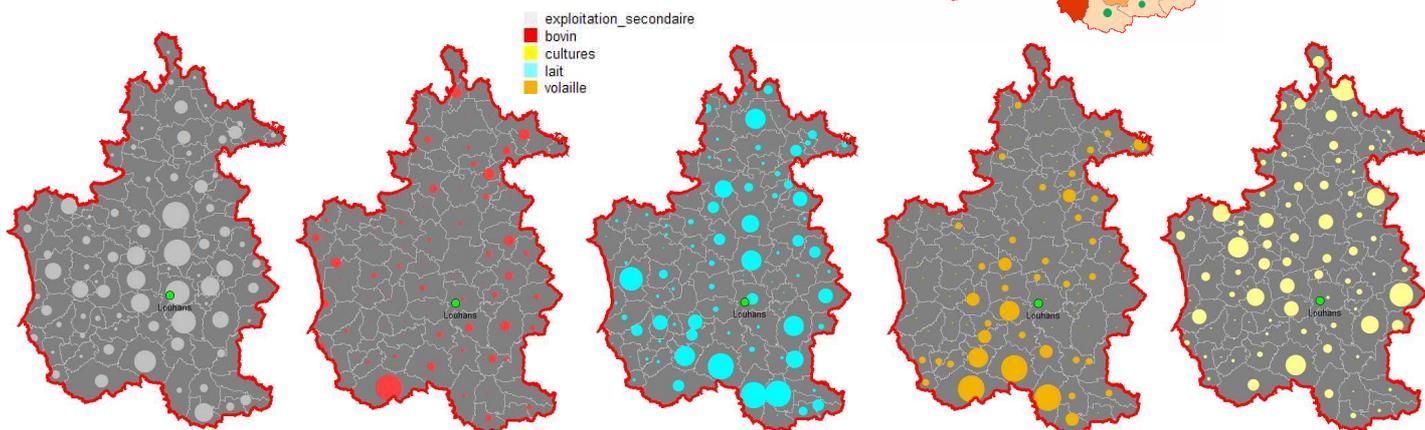
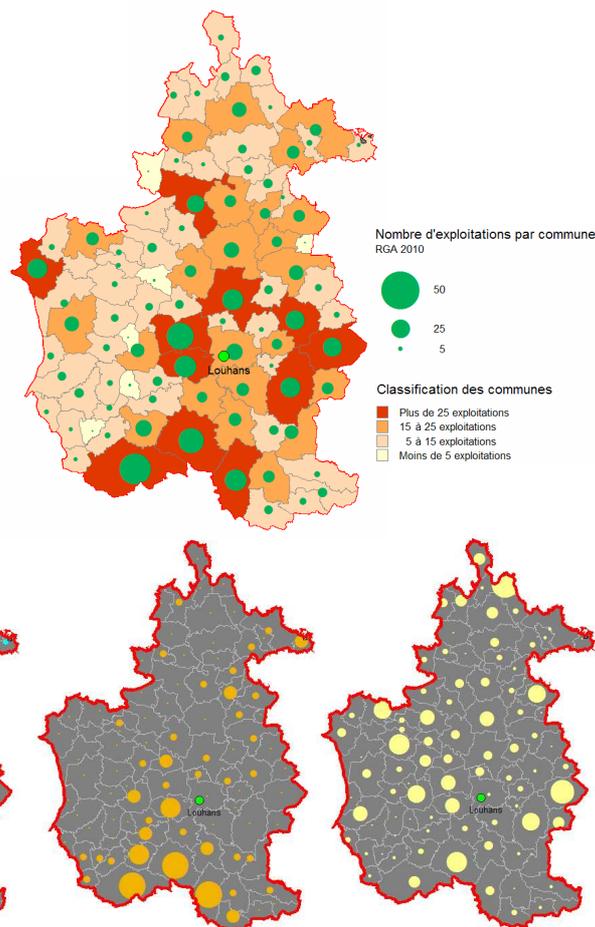
2) STH : surface toujours en herbe : prairies permanentes + prairies temporaires de plus de 5 ans

3) RGA 2010

## 7 - Localisation des exploitations

L'analyse de la répartition des exploitations sur le territoire<sup>1</sup> révèle que les communes disposant du plus grand nombre d'exploitations se situent dans la ceinture louhannaise (Branges, Sornay, St-Usuge...), et au sud du territoire, en limite de l'Ain (Romenay, Montpont en Bresse et Varennes-St-Sauveur).

L'étude de la répartition spatiale des exploitations suivant leur orientation dominante<sup>2</sup> permet de constater que les exploitations secondaires se situent dans leur majorité en périphérie de Louhans. On peut noter également que les exploitations bovines allaitantes se situent pour l'essentiel sur la frange est du territoire et les exploitations volaillères au sud, alors que les exploitations laitières et céréalières se distribuent d'une façon plus homogène.



▲ Fig. 7 : Répartition spatiale des exploitations suivant leur orientation dominante (DDT 71)

## 8 - Cultures spécialisées : le bassin maraîcher Louhannais ressort

L'étude de données MSA de 2009 permet de recueillir des informations concernant les cultures spécialisées, qui ne peuvent être obtenues à partir des données PAC.

L'analyse des données MSA révèle que le territoire de la Bresse bourguignonne bénéficie d'une **importante implantation d'exploitations en maraîchage floriculture**, environ 5,5% du total des exploitations. Cette présence est significative puisque les exploitations maraîchères sont quatre fois plus représentées qu'au niveau départemental. Elles se situent sur **2 bassins très identifiés** : les cantons de Louhans (25 exploitations) et de Saint-Germain du Plain (19 exploitations).

La base de données MSA nous apprend aussi que les exploitations maraîchères disposent de SAU relativement importantes : 28,6 ha en moyenne, bien inférieures à la moyenne départementale mais tout de même élevées pour le type de production concerné.

Les données MSA révèlent enfin une quasi-absence de la viticulture sur le territoire de la Bresse bourguignonne.

*NB : l'analyse MSA sous-estime nécessairement le nombre d'exploitations spécialisées car les données sont affectées par le secret statistique appliqué au canton. Les orientations typologiques de faible fréquence ont donc tendance à être sous-évaluées.*

1) données RGA 2010 - les données PAC 2010 conduisent aux mêmes constatations

2) données PAC 2010

### Précisions méthodologiques

Dans la présente étude, on appelle « exploitations de la Bresse bourguignonne » les exploitations ayant leur siège dans le périmètre d'études.

La méthodologie DDT qualifie d'« exploitations professionnelles » celles disposant de plus de 20 ha de SAU et occupant plus de 0,3 UTA (unité de travail annuel). Les exploitations ne remplissant pas ces critères sont appelées « exploitations secondaires ».

La méthodologie de classification des exploitations par typologie (paragraphe 5) a été établie à partir des temps de travaux par atelier sur l'exploitation, et non des résultats économiques par atelier (dont la DDT ne dispose pas, et que nous avons estimés moins pertinents). Des équivalences en temps de travaux (basées soit sur les effectifs soit sur les surfaces) ont donc été établies pour toutes les productions à partir des données du CER (Fermoscopie) pour les exploitations spécialisées. Les données ont été retravaillées et adaptées pour être applicables à toutes les exploitations non spécialisées. Pour chaque exploitation, un **atelier dominant** (et un seul) a été déterminé. L'atelier dominant est donc celui qui occasionne les temps de travaux les plus importants. La classe typologique « bovins mixtes » est constituée des exploitations disposant d'un atelier dominant bovin allaitant qui n'est orienté ni « maigre », ni « gras ».

### DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE SAÔNE-ET-LOIRE

#### Mission « Connaissance des territoires et prospective »

37 Bd Henri Dunant - BP 94029 - 71040 MACON CEDEX 9

Tél 03-85-21-28-00 - Fax 03-85-38-01-55 - Mél : [ddt-directeur@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:ddt-directeur@saone-et-loire.gouv.fr)

Internet : <http://www.saone-et-loire.equipement-agriculture.gouv.fr/>

■ Directrice de la publication : Monique NOVAT ■ Impression : DDT71 ■ ©DDT 2012